

2018-11-150-DEEJ

nomenclature: 7.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

OBJET : MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL – ECOLE NOTRE DAME DES FORGES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

**2018-11-150-DEEJ - MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL ECOLE NOTRE DAME
 DES FORGES**

La législation fait peser sur les collectivités locales les coûts de fonctionnement et d'entretien des « établissements d'enseignement privés » sous contrat d'association avec l'État dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune de Tarnos doit donc, dans ce cadre, verser une contribution à l'école privée Notre-Dame des Forges correspondant à un forfait/élève équivalent au coût de fonctionnement par élève dans les écoles publiques de la commune.

Le coût/élève pour les écoles publiques s'élève, pour l'année 2017, à 794,58 €.

	FC	DP	JM	JJE	TOTAL
Charge de personnel	15 135,08 €	15 135,08 €	15 135,08 €	15 135,08 €	60 540,30 €
Fournitures administratives	87,60 €	87,60 €	87,60 €	87,60 €	350,40 €
Fournitures scolaires	5 576,85 €	5 803,15 €	5 447,52 €	6 308,12 €	23 135,63 €
Pharmacie	110,20 €	145,78 €	30,39 €	157,52 €	443,89 €
Coopératives scolaires	5 032,00 €	3 584,00 €	4 736,00 €	4 400,00 €	17 752,00 €
Charges supplétives DAP	15 047,72 €	17 299,52 €	4 512,91 €	88 354,51 €	125 214,66 €
Charges supplétives Entretien	61 034,13 €	59 475,18 €	59 782,68 €	45 780,12 €	226 072,11 €
Charges supplétives Assurances	718,77 €	708,08 €	413,64 €	543,25 €	2 383,73 €
Intervenants écoles	7 037,20 €	6 427,93 €	6 178,72 €	6 747,47 €	26 391,31 €
Intervenants nets	5 471,40 €	4 862,13 €	4 979,32 €	5 181,67 €	20 494,51 €
Sécurité sorties des écoles	4 923,86 €	1 707,84 €	4 923,86 €	4 923,86 €	16 479,42 €
Transports	18 304,69 €	19 366,47 €	11 742,50 €	19 487,74 €	68 901,40 €
Total des charges	131 442,29 €	128 174,82 €	111 791,49 €	190 359,46 €	561 768,05 €
Coût/élève	801,48 €	781,55 €	582,25 €	1 017,97 €	794,58 €

Nbre d'élèves	164	164	192	187	707
---------------	-----	-----	-----	-----	-----

Pour répondre aux obligations légales de la Commune, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de revaloriser le forfait/élève pour l'école Notre-Dame des Forges à cette hauteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu Loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 dite loi DEBRE

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15-02-2012 réglementant la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat

Vu les éléments financiers

DÉLIBÈRE

DECIDE de fixer le montant du forfait communal à 794,58 €.

Vote: 31

Pour: 30

Abstention : 1 (Mme Saint-Aubin)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

